

DEPARTEMENT
DU
VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Service Juridique

PH/AF/FF/AT
DEC_2026_151_FI

Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE
DE
SANARY-SUR-MER

DECISION DU MAIRE

Nous, Philippe HENO, Maire de la Commune de Sanary-sur-Mer ;
Vu, le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L. 2122-22,
Vu, la délibération DEL_2026_189 du 24 septembre 2026, portant délégation partielle de gestion courante du Conseil municipal au Maire et particulièrement en matière de demandes de subventions ;

Considérant que la Commune de Sanary-sur-Mer a souhaité mettre à l'honneur une personnalité dont le destin hors du commun est intimement lié à l'histoire de la commune : Georges Galli et dont le film « L'homme à l'Hispano » fête ses 100 ans.

Considérant que la Commune a organisé, pendant les Journées du Patrimoine, des projections de films et un débat retraçant la vie de Georges Galli, l'abbé Galli, un homme qui aura marqué la Commune.

DECIDONS

Article 1 : de solliciter le Département du Var pour un soutien financier à hauteur de 3931 euros dans le cadre de la manifestation culturelle organisée autour de la figure de l'Abbé Galli lors des Journées du Patrimoine.

Article 2 : conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Fait à Sanary-sur-Mer, le 05 octobre 2026

Le Maire,



Philippe HENO